



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité de l'énergie durable****Groupe d'experts du gaz****Huitième session**

Genève, 25 et 26 mars 2021

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire annoté de la huitième session**Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 25 mars 2021 à 10 heures<sup>1</sup>.**I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Observations liminaires.
3. Élection du Bureau.
4. Activités et priorités de la Commission économique pour l'Europe et de son Comité exécutif.
5. Mise en œuvre du plan de travail en cours (2020-2021) :
  - a) Après la COVID-19, une reprise axée sur le gaz pour un monde décarbonisé ;
  - b) Rôle du gaz dans la réalisation des objectifs de développement durable : qualité de l'air ;
  - c) Pratiques optimales pour la gestion du méthane dans le secteur du gaz ;
  - d) Décarbonisation par l'exploitation des synergies entre l'électricité et le gaz ;
  - e) Gaz à faible teneur en carbone : l'hydrogène ;
  - f) Production et consommation durables de gaz et de gaz naturel liquéfié (GNL) dans la région de la Commission économique pour l'Europe ;

---

<sup>1</sup> Les représentants participant à des réunions au Palais des Nations sont priés de s'inscrire en ligne (<https://indico.un.org/event/34880>), si possible deux semaines au moins avant le début de la session. Le jour de la première séance, ils sont priés de se présenter, au moins quarante-cinq minutes avant le début de celle-ci, au portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (en face du bâtiment de la Croix-Rouge – voir plan sur le site Web de la Division de l'énergie), afin d'obtenir un badge auprès du Groupe des cartes d'identité (Section de la sécurité et de la sûreté) de l'Office des Nations Unies à Genève. L'enregistrement s'effectue tous les jours ouvrables au portail de Pregny, de 8 heures à 17 heures. Le secrétariat peut être joint par téléphone (poste 73158).



- g) Informations actualisées sur le projet visant à renforcer les capacités des États membres de la CEE de décarboniser le secteur des transports en privilégiant l'utilisation du gaz naturel comme carburant automobile.
- 6. Présentation des résultats et des recommandations du projet « Moyens de promouvoir l'énergie durable ».
- 7. Questions nouvelles et plan de travail pour 2022-2023.
- 8. Informations actualisées sur les activités des États membres de la Commission économique pour l'Europe et de l'industrie et des organisations gazières (tour de table).
- 9. Préparatifs de la neuvième session du Groupe d'experts du gaz.
- 10. Questions diverses.
- 11. Adoption des conclusions et recommandations.
- 12. Adoption du rapport et clôture de la session.

## **II. Annotations**

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Conformément au Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Europe (CEE), le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour. Les documents établis pour la session seront publiés sur la page du site Web de la Division de l'énergie durable de la CEE consacrée au gaz naturel dès qu'ils seront disponibles<sup>2</sup>.

### **2. Observations liminaires**

Les observations liminaires porteront entre autres sur les efforts déployés par le Groupe d'experts pour aider les États membres de la CEE à honorer certains engagements politiques de première importance, tels le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

### **3. Élection du Bureau**

À sa septième session (22-25 septembre 2020), le Groupe d'experts a élu un Bureau pour un mandat de deux ans, soit jusqu'à la clôture de la neuvième session. Il sera informé de toute nouvelle candidature et de tout autre changement au sein du Bureau et prendra les décisions qui s'imposent.

### **4. Activités et priorités de la Commission économique pour l'Europe et de son Comité exécutif**

Le secrétariat informera le Groupe d'experts des résultats de la vingt-neuvième session du Comité de l'énergie durable (ci-après « le Comité »), qui a eu lieu du 25 au 27 novembre 2020. Prenant note dans son rapport (ECE/ENERGY/133) des progrès accomplis par le Groupe d'experts dans la réalisation des activités qui lui avaient été confiées, le Comité a notamment relevé que le projet extrabudgétaire intitulé « Renforcer les capacités des États membres de la CEE pour la décarbonisation du secteur des transports » aiderait les États membres de la CEE qui le souhaitent à développer l'infrastructure nécessaire à l'utilisation des gaz émis par le secteur des transports comme carburant de substitution à faible teneur en carbone ; a invité les États membres de la CEE à échanger leurs meilleures pratiques pour parvenir à un modèle gaz-électricité interconnecté ; a demandé au Groupe

---

<sup>2</sup> <https://unece.org/sustainable-energy/natural-gas>.

d'experts du gaz et au Groupe d'experts des énergies renouvelables d'aider les États membres de la CEE qui le souhaitent à élaborer des politiques efficaces en vue d'accélérer la transition vers la neutralité carbone ; a encouragé les États membres de la CEE à collaborer à l'élaboration d'une terminologie scientifique complète pour l'hydrogène et les a invités à étendre la collaboration sur la production d'hydrogène à toute la région de la CEE et au-delà.

Les discussions au titre de ce point porteront également sur d'autres sujets, notamment : a) les messages clefs et les recommandations pour la soixante-neuvième session de la CEE ; b) les activités en faveur de la proclamation d'une décennie internationale de la gestion du méthane ; c) la neutralité carbone comme moyen de promouvoir l'énergie durable, et le rôle que peut jouer le Groupe d'experts ; d) l'examen stratégique du sous-programme « Énergie durable » de la CEE ; e) le règlement intérieur du Comité de l'énergie durable (Annexe I au document ECE/ENERGY/133).

## **5. Mise en œuvre du plan de travail en cours (2020-2021)**

Le Groupe d'experts examinera les activités menées dans le cadre du plan de travail en cours (2020-2021) (ECE/ENERGY/2019/10). Les orateurs et les intervenants traiteront les sujets ci-après ; la présentation sera suivie d'un débat avec le Groupe d'experts :

- a) Après la COVID-19, une reprise axée sur le gaz pour un monde décarbonisé ;
- b) Rôle du gaz dans la réalisation des objectifs de développement durable : qualité de l'air ;
- c) Pratiques optimales de gestion du méthane dans le secteur du gaz ;
- d) Décarbonisation par l'exploitation des synergies entre l'électricité et le gaz ;
- e) Gaz à faible teneur en carbone : l'hydrogène ;
- f) Production et consommation durables de gaz et de gaz naturel liquéfié (GNL) dans la région de la Commission économique pour l'Europe ;
- g) Informations actualisées sur le projet visant à renforcer les capacités des États membres de la CEE de décarboniser le secteur des transports en privilégiant l'utilisation du gaz naturel comme carburant automobile.

## **6. Présentation des résultats et des recommandations du projet « Moyens de promouvoir l'énergie durable »**

Le Groupe d'experts sera informé des résultats de la première phase du projet visant à renforcer les capacités des États membres de la CEE pour leur permettre d'atteindre les objectifs de développement durable relatifs à l'énergie (« Moyens de promouvoir l'énergie durable »), lancé au début de 2017, ainsi que des principaux enseignements à en tirer et des plans pour la phase suivante. Une importance particulière sera accordée aux recommandations stratégiques à l'intention des États membres, aux défis énergétiques régionaux et mondiaux, et au rôle du gaz dans la réalisation de la transition vers un avenir énergétique durable.

## **7. Questions nouvelles et plan de travail pour 2022-2023**

Le Groupe d'experts sera invité à examiner et à préciser son projet de plan de travail pour la période 2022-2023 (GEG-8/2021/INF.2). Le plan de travail pour 2022-2023 sera soumis à l'approbation du Comité à sa trentième session, du 22 au 24 septembre 2021.

## **8. Informations actualisées sur les activités des États membres de la Commission économique pour l'Europe et de l'industrie et des organisations gazières (tour de table)**

Les représentants d'États membres de la CEE et de l'industrie et des organisations internationales gazières rendront compte de leurs travaux et des faits nouveaux survenus depuis mars 2019. Le Groupe d'experts prie les représentants des États membres et des organisations de bien vouloir faire parvenir au secrétariat, à l'avance si possible, le fichier électronique de leurs exposés dans l'une des trois langues de travail de la CEE (anglais, français ou russe).

## **9. Préparatifs de la neuvième session du Groupe d'experts du gaz**

Le Groupe d'experts s'intéressera aux préparatifs de sa neuvième session. Il passera notamment en revue les thèmes qui auront été proposés pour la partie de la session consacrée aux questions de fond. Cette neuvième session devrait avoir lieu au premier trimestre de 2022.

## **10. Questions diverses**

Les participants pourront examiner toute autre question soulevée avant ou pendant la session qui relève des attributions du Groupe d'experts. Dans la mesure du possible, les représentants sont invités à faire savoir à l'avance au secrétariat ou au Président s'ils souhaitent soulever des questions au titre de ce point de l'ordre du jour.

## **11. Adoption des conclusions et recommandations**

Le Groupe d'experts sera invité à adopter les conclusions et les recommandations préalablement convenues.

Les projets de conclusions et de recommandations seront si possible communiqués aux participants et aux représentations permanentes à Genève dix jours au moins avant le début de la session.

## **12. Adoption du rapport et clôture de la session**

Le Président, avec le concours du secrétariat, récapitulera les conclusions et recommandations adoptées. Le Groupe d'experts sera invité à adopter son rapport à partir d'un projet établi par le secrétariat en collaboration avec le Bureau, après quoi le Président prononcera la clôture de la session.

---